

○ ARTICLE 1 – L'ORGANISATEUR

LE PRIX DES EPICURES DU MONDE DE L'ÉPICERIE FINE est organisé par LA SAS LMEF au capital de 15 000 € domiciliée au 25, rue Pierre Nicole 75005 Paris –
Siret : 79295643500012 – APE : 5814Z : RCS : Paris - Téléphone : 06 60 02 69 32

○ ARTICLE 2 - LES CATEGORIES ADMISES

L'organisateur a retenu 19 catégories de produits alimentaires (sous réserve de modifications) ; celles-ci seront définitivement arrêtées en fonction de la sélection de produits faite par l'organisateur :

1. Aides culinaires et épices
2. Autour de l'apéritif
3. Boissons non alcoolisées
4. Boissons alcoolisées
5. Cafés
6. Chocolats
7. Condiments, Moutardes et Chutneys
8. Confiserie
9. Confitures & produits assimilés
10. Gâteaux et Biscuits sucrés
11. Desserts et préparations pour desserts
12. Foie gras et tartinables terre
13. Huiles
14. Plats cuisinés
15. Produits à base de légumes / céréales
16. Produits mer et pêche
17. Tartinables sucrés et miels
18. Thés
19. Tisane

○ ARTICLE 3 - LES CANDIDATURES

Pour participer au PRIX DES EPICURES DU MONDE DE L'ÉPICERIE FINE, les candidats doivent impérativement :

1. Proposer des produits destinés au circuit d'épicerie fine, hors Grandes Surfaces Alimentaires (Hyper-marchés, Super-marchés et hard-discount).

L'organisateur peut être amené à demander à l'entreprise de lui fournir une preuve de commercialisation dans ce type de circuit.

2. Compléter le **BULLETIN D'INSCRIPTION** et s'acquitter du droit d'inscription :

par virement bancaire:

BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS SAS LMEF IBAN FR7610207000542121172292954

par chèque à l'ordre de LE MONDE DE L'ÉPICERIE FINE

Le montant total de vote participation (options de visibilité et déjeuner compris) doit être impérativement effectué d'ici le 30 avril 2022.

ÉLÉMENTS À FOURNIR POUR CHAQUE PRODUIT INSCRIT

- Le dossier d'inscription, dûment complété en ligne d'ici le 30 avril 2022.
Vous avez la possibilité de faire concourir **3 produits au maximum** et ce dans une, deux ou trois catégories. Pour chacun de ces cas, il faudra réaliser un nouveau dossier d'inscription par produit présenté.
- Étape 1 --> envoi d'un échantillon** du produit que vous souhaitez faire concourir à deux adresses (obligatoire)
 - Le Monde de l'Épicerie Fine - Chez Marianne - Trophée des Épicures - 28 rue Broca - 75005 Paris
 - Bruno Lecoq - 20 Place de la Mairie - 86270 Mairé

Si vous hésitez entre 2 ou 3 produits, envoyez-les nous et nous vous aiderons dans votre choix.

En fonction de votre produit, et si validation de la part du jury de pré-sélection, nous vous informerons par la suite de la catégorie dans laquelle vous pourrez concourir.

Délai de réception des échantillons : d'ici le 9 mars 2022

- Étape 2 --> retour de notre part :**

Suite aux dégustations, nous reviendrons vers vous afin de valider ou non votre participation et nous pourrions vous confirmer la catégorie dans laquelle vous allez concourir. Nous vous rappelons que les produits présentés doivent être exclusivement dédiés au circuit de l'épicerie fine et des commerces gourmets.

Délai de réponse : d'ici le 15 avril 2022

- Étape 3 --> dossier de participation :**

Si validation, nous vous enverrons le dossier de participation définitif, que vous devrez compléter par voie électronique sur notre plateforme (choix de la catégorie, présentation écrite de votre produit, photos...) + options choisies (photo catalogue, asilage sac visiteurs, déjeuner sur place, ...).

Délai de réception du dossier rempli : d'ici le 30 avril 2022

- Étape 4 --> règlement de votre participation**

Le montant total de vote participation (options de visibilité et déjeuner compris) doit être impérativement effectué d'ici le 30 avril 2022, la facture sera généré automatiquement à l'inscription.

○ ARTICLE 4 - ENGAGEMENT DES CANDIDATS

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de Propriété Intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d'auteur) sur les produits/concepts présentés.

Si les candidats ne disposent pas de ces droits, ils déclarent que le titulaire des droits approuve leur participation et accepte le présent règlement.

En aucun cas, l'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de litiges liés à la protection de la Propriété Intellectuelle. Le candidat garantit l'organisateur contre tout recours du titulaire des droits de propriété intellectuelle quel qu'il soit.

Le candidat fera, seul, son affaire de tous les litiges ou contestations qui pourraient survenir durant ou après l'événement à propos de son dossier. Il indemniserà l'organisateur de tous les préjudices qu'il subirait et le garantit contre tout trouble, revendication ou action quelconque à ce titre. Les candidats déclarent détenir tous les droits et autorisations nécessaires pour présenter leurs produits à cet événement. Ils certifient en particulier que ceux-ci sont conformes à toute loi et réglementation en vigueur.

○ ARTICLE 5 - COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury sont choisis par l'organisateur parmi les personnalités reconnues du secteur de l'épicerie fine et de la gastronomie (commerçants, acheteurs, chefs, journalistes, blogueurs). Ils sont sélectionnés pour leur expertise au regard des critères d'appréciation de chacune des catégories.

○ ARTICLE 6 – SPEED TASTING ET SELECTION DES LAUREATS

6.1 Speed tasting

Le SPEED TASTING permet aux participants pré-sélectionnés pour chacune des catégories de présenter et de faire goûter leur produit à un jury de 3 professionnels. Le temps imparti pour la présentation de chaque produit est de 10 minutes maximum, délibérations comprises. Il appartient au participant de gérer son temps de parole comme il l'entend. Au-delà du temps imparti, tout commentaire ou autre manifestation de la part du participant sera jugé nulle et non avenue et ne pourra être pris en compte par le jury.

L'organisateur n'est pas tenu responsable des conditions de préparation des produits des participants. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

2. Sélection des lauréats

Les critères suivants seront pris en compte et seront notés de 0 à 10 affectés d'un coefficient mentionné ci-dessous :

- Aspect du produit, coefficient 1
- Qualité gustative du produit, coefficient 2
- Méthode de fabrication et analyse des ingrédients, coefficient 1
- Originalité ou valeur sûre, coefficient 1
- Packaging du produit, coefficient 1

La présentation des produits au SPEED TASTING fait l'objet d'un débat entre les membres du jury. Une notation moyenne finale départagera les participants et permettra de désigner les lauréats. Les débats du jury sont confidentiels et ses décisions souveraines. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

3. Attribution des prix

Les prix mis en jeu sont l'Épiqueur d'or, l'Épiqueur d'argent et l'Épiqueur de bronze.

Pour toutes les catégories le jury se réserve le droit d'attribuer un prix ou deux ex-aequo. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer tous les prix, dans chaque catégorie de produits.

○ **ARTICLE 7 – UTILISATION DU LABEL « EPICURES 2022 »**

Les lauréats pourront apposer le logo EPICURES 2022 (or, argent ou bronze) sur leur produit, site internet et toute interface commerciale concernant la réalisation récompensée, après avoir acquitté la somme de 160 € HT (192 € TTC).

○ **ARTICLE 8 - UTILISATION DES DROITS ET CONFIDENTIALITÉ**

L'organisateur s'engage à respecter la stricte confidentialité des informations relatives à chaque candidat, à ses travaux et à l'entreprise à laquelle il appartient. Ces informations ne seront portées qu'à la connaissance des membres du jury.

Les lauréats, du seul fait de leur participation, autorisent l'organisateur à utiliser leur nom et/ou raison sociale, présentation de leur boutique ou concept ou développement numérique, adresse et images animées ou non à l'occasion de manifestations et de publications écrites ou orales.

○ ARTICLE 9 – PROTECTION DES DONNÉES

La protection de vos données personnelles est notre priorité. Nous souhaitons rester transparents sur le recueil de vos données et à l'usage que nous en faisons.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet l'inscription et la participation au Prix des Epicures de l'épicerie fine 2022.

Les données des clients utilisées à des fins de prospection commerciale peuvent être conservées pendant un délai de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale. À l'expiration de cette période, les données sont archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel de la société LMEF chargés de l'organisation du Prix précité, des services administratifs et comptables, des partenaires du Prix des Epicures, les organismes financiers teneurs des comptes mouvementés.

Conformément à la Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général à la Protection des données, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant à la Société LMEF.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL à l'adresse suivante : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cédex 07.

○ ARTICLE 10 – DIVERS

Le présent règlement est soumis à la loi française. L'organisateur statuera souverainement sur toute difficulté pouvant naître de l'interprétation et/ou de l'application du présent règlement.